



Genève, le 9 mai 2014

Association pour la Reconversion des Vernets  
c/o Iago Cruz-Aizarna  
Rue de l'Encyclopédie 10  
1201 Genève  
[info@arv-ge.ch](mailto:info@arv-ge.ch)  
[www.arv-ge.ch](http://www.arv-ge.ch)

DALE – Direction du  
développement urbain -  
PAV / Interfaces CEVA  
Rue David-Dufour 5  
CP 224  
1211 Genève

**Concerne : PDQ PAV – Prise de position de notre association**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire parvenir notre prise de position concernant le PDQ PAV, dans le cadre de la procédure de consultation actuellement en cours.

En effet, nous avons pu prendre connaissance des documents de ce projet présentés sur le site internet de l'Etat ainsi que dans les locaux du DALE, et apprécions leur contenu général. Nous avons notamment noté les 21 principes directeurs d'aménagement retenus, dans les domaines de la programmation, l'urbanisme, la mobilité, l'environnement et la mise en œuvre.

Toutefois nous association relève que si la planification de logements et locaux d'activités commerciales est clairement soulignée, celle de lieux culturels diurnes et nocturnes n'est pas énoncée et nous le déplorons. Seul le principe D5 qui concerne les équipements « au service des habitants et des usagers » va dans ce sens, cependant il est à notre sens trop vague au vu des spécificités des lieux culturels, notamment nocturnes, qui méritent selon nous un principe qui leur soit spécifiquement lié.

En effet, les conflits d'usage issus de la rencontre entre les pratiques de la vie nocturne celles des activités diurnes se sont renforcés ces dernières années comme l'atteste l'augmentation des plaintes liées à ce type de conflits. Nous avons par ailleurs déjà mis en avant le besoin d'anticipation et de planification de ce type d'activités par le passé, notamment au cours des Etats Généraux de la Nuit de mars 2011. Ainsi, nous pensons que l'Etat devrait saisir les opportunités qui accompagnent la mise en place du PDQ PAV pour inscrire de façon proactive la question de la planification des lieux culturels, notamment nocturnes, dans ce processus d'aménagement.

Au vu de ces considérations, notre association propose dans le cadre de la présente consultation publique l'inscription d'un 22<sup>ème</sup> principe d'aménagement dans le domaine « Programmation », comme suit :

**"Planifier les activités culturelles, diurnes et nocturnes, de manière cohérente avec les affectations prévues et anticiper les spécificités de ces activités en concertation avec les acteurs concernés"**

Nous espérons que notre présente prise de position retiendra toute votre attention et que le principe proposé ci-dessous pourra être intégré au PDQ PAV dans sa version finale. Le cas échéant, nous restons à votre entière disposition pour échanger avec vous à ce sujet. En vous remerciant d'avance pour la bonne prise en compte de la présente et pour votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Association pour la Reconversion des Vernets,

Iago Cruz-Aizarna  
président

David Simonnin  
membre du comité

Copies : M. le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers ; Mme la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta ; Communauté de communes urbaines du PAV